

---

REPUBLIQUE DU NIGER  
MINISTERE DES FINANCES



TRAITEMENT

CELLULE NATIONALE DE  
DES INFORMATIONS FINANCIERES

## RAPPORT ANNUEL 2021

JUIN 2022

---

---

<b>TABLE DES</b>	
<b>MATIÈRES.....</b>	
<b>.....1</b>	
<b>LISTE DES ABREVIATIONS.....</b>	<b>2</b>
<b>MOT DU PRESIDENT.....</b>	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>8</b>
<b>I. ACTIVITES OPERATIONNELLES DE LA CENTIF.....</b>	<b>10</b>
<i>I.1 Réception des déclarations d'opérations suspectes (DOS)</i>	
<i>et autres saisines administratives.....</i>	<i>10</i>
<i>I.2 Traitement des déclarations d'opérations suspectes (DOS)</i>	
<i>et autres saisines administratives.....</i>	<i>13</i>
<b>II ACTIVITES DE COOPERATION.....</b>	<b>14</b>
<i>II.1 Coopération nationale.....</i>	<i>14</i>
<i>II.1.1 Session ordinaire du CNCA-LBC/FT/P.....</i>	<i>15</i>
<i>II.1.2 Réunions du Forum des responsables de conformité du secteur financier.....</i>	<i>16</i>
<i>II.1.3 Autres activités liées à la coopération nationale.....</i>	<i>16</i>
<i>II.2 Coopération régionale .....</i>	<i>18</i>
<i>II.2.1 Participation aux travaux du GIABA.....</i>	<i>18</i>
<i>II.3 Coopération internationale.....</i>	<i>25</i>
<i>II.3.1 Participation à la réunion virtuelle du Groupe Régional de l'Afrique de l'Ouest et du</i>	
<i>Centre du Groupe Egmont.....</i>	<i>25</i>
<i>II.3.2 Participation à d'autres travaux.....</i>	<i>26</i>
<b>III AMELIORATION DE L'EFFICACITE DU DISPOSITIL NATIONAL DE LBC/FT.....</b>	<b>28</b>
<i>III.1 Renforcement du cadre juridique.....</i>	<i>29</i>
<i>III.2 Renforcement des capacités des acteurs .....</i>	<i>30</i>
<i>III.2.1 Renforcement des capacités de la CENTIF.....</i>	<i>30</i>
<i>III.2 .2 Renforcement des capacités des autres acteurs.....</i>	<i>35</i>
<b>IV EVALUATION MUTUELLE DU NIGER .....</b>	<b>37</b>
<b>V TRAVAUX D'ELABORATION DU DOCUMENT DE STRATEGIE NATIONALE</b>	
<b>DE LBC/FT/P.....</b>	<b>38</b>
<b>VI TRAVAUX D'EVALUATION NATIONALE DES RISQUES DE FINANCEMENT DU</b>	
<b>TERRORISME AU NIGER .....</b>	<b>38</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>40</b>
<b>ANNEXE : TABLEAU RECAPITULATIF.....</b>	<b>41</b>

---

## **LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS**

<b>AGO:</b>	Assemblée Générale Ordinaire
<b>AML/CFT:</b>	Anti-Money Laundering/ Counter Financing of Terrorism
<b>ANIF:</b>	Agence Nationale d'Investigations Financières
<b>ARSM :</b>	Agence de Régulation du Secteur de la Micro Finance
<b>APBEF/N :</b>	Association professionnelle des Banques et Etablissements Financiers du Niger
<b>BAD :</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BOAD :</b>	Banque Ouest Africain de Développement
<b>BCEAO :</b>	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>BM :</b>	Banque Mondiale
<b>CAERT :</b>	Centre Africain d'Etude et de Recherche sur le Terrorisme
<b>CB-UEMOA :</b>	Commission Bancaire de l'UEMOA
<b>CEDEAO :</b>	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CENTIF :</b>	Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières,
<b>CIMA :</b>	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance
<b>CMG :</b>	Comité Ministériel du GIABA
<b>CNCA :</b>	Comité National de Coordination des Actions
<b>CNLCT :</b>	Comité National de Lutte contre le Terrorisme
<b>CREPMF :</b>	Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
<b>CRF :</b>	Cellule de Renseignements Financiers
<b>CTIF :</b>	Cellule de Traitement des Informations Financières
<b>DECT :</b>	Direction Exécutive Contre le Terrorisme
<b>DGI :</b>	Direction Générale des Impôts
<b>DGD :</b>	Direction Générale des Douanes
<b>DMCE :</b>	Direction de la Monnaie, du Crédit et de l'Epargne
<b>DOS :</b>	Déclaration d' Opération Suspecte

---

<b>DS :</b>	Déclaration de Soupçon
<b>EPNFD :</b>	Entreprises et Professions Non Financières Désignées
<b>FDIC :</b>	Fédéral Déposit Insurance Corporation
<b>FDS :</b>	Forces de Défense et de Sécurité
<b>FinCEN :</b>	Financial Crimes Enforcement Network (USA)
<b>FMI :</b>	Fonds Monétaire International
<b>GABAC :</b>	Groupe d'Action contre le Blanchiment en Afrique Centrale
<b>GAFI :</b>	Groupe d'Action Financière
<b>GIABA :</b>	Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest
<b>GTEM :</b>	Groupe de Travail sur les Evaluations Mutuelles du GIABA
<b>HALCIA :</b>	Haute Autorité de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées
<b>IMF :</b>	Institutions de Micro Finance
<b>LBC/FT :</b>	Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme
<b>LBC :</b>	Lutte contre le Blanchiment de Capitaux
<b>LFT :</b>	Lutte contre le Financement du Terrorisme
<b>MAE/C/IA/NE :</b>	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération
<b>MI/SP/D/AR :</b>	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
<b>MF :</b>	Ministère des Finances
<b>MJ :</b>	Ministère de la Justice
<b>OBNL :</b>	Organisme à But Non Lucratif
<b>OCDE :</b>	Organisation de Coopération et de Développement Economique
<b>OHADA :</b>	Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique
<b>ONECCA :</b>	Ordre National des Experts Comptables et Comptables Agréés
<b>ONG :</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>ONUDC :</b>	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime

---

<b>OPJ :</b>	Officier de Police Judiciaire
<b>ORTG :</b>	Organisme Régional de Type GAFI
<b>PNUD :</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PPE :</b>	Personne Politiquement Exposée
<b>PTF :</b>	Partenaires Techniques et Financiers
<b>REM :</b>	Rapport d'Evaluation Mutuelle du dispositif national de LBC/FT
<b>RECEN-UEMOA</b>	Réseau des CENTIF de l'UEMOA
<b>SGI :</b>	Société de Gestion et d'Intermédiation
<b>SCLCT/CTO :</b>	Service Central de Lutte Contre le Terrorisme et la Criminalité Transnationale Organisée
<b>TRACFIN :</b>	Traitement du Renseignement et Action Contre les Circuits Financiers Clandestins
<b>UEMOA :</b>	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>UMOA :</b>	Union Monétaire Ouest Africaine
<b>UTRF :</b>	Unité de Traitement du Renseignement Financier

---

## MOT DU PRESIDENT

La Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) du Niger, fidèle à sa tradition et répondant à ses obligations d'ordre réglementaire publie son rapport d'activités 2021. L'année 2021 fut marquée par la persistance de la pandémie de la COVID-19 et ses énormes conséquences dans tous les secteurs d'activités de nos Etats. Aussi, le programme d'activités de l'année 2021 de la CENTIF a été mis en œuvre dans ce contexte d'une part, et dans un climat sécuritaire national des plus préoccupants avec la recrudescence des attaques menées par des groupes terroristes sur le territoire nigérien à l'ouest dans les régions frontalières du Mali et du Burkina d'autre part, et à l'est sur celles frontalières du Nigéria et du Tchad.

En dépit de ce contexte national difficile, le personnel de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières a exécuté les activités annuelles avec professionnalisme. Des résultats appréciables ont été enregistrés, en témoigne le contenu du présent rapport.

Ainsi, le traitement diligent et efficace des déclarations d'opérations suspectes, l'actualisation du cadre juridique, institutionnel et opérationnel de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme(LBC/FT), la conduite de la deuxième Evaluation Mutuelle (EM) du dispositif de LBC/FT, la formulation d'une nouvelle Stratégie de LBC/FT 2022-2024 ainsi que les activités relatives à la dissémination des résultats de l'Evaluation Nationale des Risques (ENR) de BC/FT sont, entre autres, des faits marquants de l'année 2021.

Ces résultats ont été possibles grâce au concours des différents acteurs nationaux et internationaux de la LBC/FT. Je saisie cette opportunité pour remercier tous les partenaires de la CENTIF, pour leurs appuis constants et multiformes. Mes remerciements vont surtout au personnel de la CENTIF composé des membres statutaires, des cadres administratifs et techniques et des agents d'appui qui fournissent des efforts remarquables ainsi que pour leur dévouement et l'esprit d'équipes qui les animent et qui ont contribué à maintenir un service public de qualité. S'agissant des activités menées proprement dites, elles sont les suivantes :

Au titre de la coopération nationale, le Comité National de Coordination des Activités relatives à la Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du

---

Terrorisme (CNCA-LBC/FT) et le Forum des Responsables de Conformité du Secteur Financier ont tenu leurs réunions au cours desquelles les échanges ont notamment mis l'accent sur la nécessité de renforcer la coordination entre les acteurs nationaux face à la recrudescence des actes terroristes mais aussi accentuer la coopération à tous les niveaux.

Au niveau international, le Groupe d'Action Financière (GAFI) a continué à élaborer des guides sur les nouvelles méthodes et les typologies utilisées par les terroristes dans le système financier pour dissimuler leurs ressources. En particulier, au cours de l'année 2021, les travaux de cette organisation internationale ont été notamment orientés vers la mise en place de mécanismes de prévention des risques de BC/FT liés à l'utilisation et à l'expansion des actifs virtuels dans le circuit des transactions économiques et le blanchiment de produits de soustraction irrégulière de la faune et de la flore (espèces protégés).

S'agissant du renforcement des capacités, plusieurs ateliers et séminaires ont été organisés, soit en présentiel, soit en mode virtuel particulièrement, par les partenaires, en collaboration avec la CENTIF.

Par ailleurs, en 2021, la CENTIF a enregistré cent trente-quatre (134) déclarations d'opérations suspectes (DOS) émanant du secteur financier, en forte hausse par rapport à l'année précédente.

Ces efforts déclaratifs doivent impliquer aussi les entreprises et professions non financières désignées (EPNFD) pour la mise en œuvre de leurs obligations en matière de LBC/FT.

L'année 2021 a été particulièrement marquée par l'adoption du rapport d'évaluation Mutuelle du Niger. Cette évaluation est d'un grand intérêt pour notre pays, dans la mesure où il fournira au pays et à la Communauté Internationale des informations précises sur le dispositif national de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, c'est-à-dire son cadres juridique, institutionnel et de gouvernance ainsi que ses faiblesses et insuffisances identifiées.

C'est le lieu de louer la détermination des Autorités nationales pour leur engagement ferme dans la lutte contre toutes les formes de criminalité dans notre pays et le renforcement continu de notre dispositif. Cette détermination s'est manifestée, une fois encore, au cours de cette période d'évaluation de notre pays, par la disponibilité

---

de toutes les autorités rencontrées, d'une part et les facilités offertes dans la conduite de ce processus, d'autre part jusqu'à l'adoption du rapport du Niger en août 2021.

J'adresse une fois encore mes vives félicitations à tous les membres du Comité national pour l'évaluation mutuelle et aux points focaux désignés pour leur sacrifice dans ce processus.

Du reste, le combat contre ces maux nécessite une constante mobilisation de tous les acteurs nationaux et internationaux, dans une synergie d'action ; l'objectif étant d'assainir l'environnement socio-économique et politique pour un monde meilleur.

Bonne lecture à toutes et à tous

**TAHER Hassane**

---

## **INTRODUCTION**

Le Niger a adopté depuis le 31 octobre 2016, la Loi uniforme N° 2016-33 relative à la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT), en vue notamment de se conformer, à l'instar des autres Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), aux recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI), considérées comme normes internationales en la matière.

Cette loi uniforme, en abrogeant les deux précédentes y relatives : la loi N° 2004-041 du 8 juin 2004 portant lutte contre le blanchiment de capitaux et la loi N° 2010-05 du 21 janvier 2010, relative à la lutte contre le financement du terrorisme, a permis d'améliorer significativement le fonctionnement et l'efficacité du Dispositif National de LBC/FT.

Au plan institutionnel, la mise en œuvre des dispositions contenues dans la loi uniforme est confiée principalement à la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF), instituée par l'article 59 de ladite loi.

La CENTIF est une Autorité Administrative Indépendante placée sous la tutelle du Ministère chargé des Finances. Elle est dotée d'une autonomie financière et d'un pouvoir de décision autonome sur les matières relevant de sa compétence.

Elle est notamment chargée de recevoir, d'enrichir, d'analyser et de traiter les informations financières relatives aux déclarations de soupçon provenant des assujettis à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Lorsque ses investigations mettent en évidence des indices de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme, elle transmet un rapport circonstancié sur ces faits au Procureur de la République qui saisit immédiatement un juge d'instruction.

Au cours de l'année 2021, les activités de la CENTIF se sont déroulées dans un contexte marqué par la persistance de la pandémie du COVID-19 à l'échelle mondiale. Toutefois, à la faveur de la levée graduelle des mesures préventives prises par le Gouvernement pour contrer la propagation du coronavirus, les activités principales d'analyse et de traitement des déclarations d'opérations suspectes (DOS) de la CENTIF se sont accélérées par rapport à l'année précédente. Mais les autres activités opérationnelles : promotion de la coopération et renforcement des capacités

---

des acteurs impliqués dans la LBC/FT, n'ont guère retrouvé leur dynamisme d'avant la crise sanitaire.

Le processus du deuxième cycle d'évaluation mutuelle du Niger entamé depuis l'année 2019, est arrivé à son terme, avec l'adoption du rapport par les instances du Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) en août 2021 et sa publication dans le réseau mondial en novembre 2021.

La CENTIF a également poursuivi avec l'assistance d'un Cabinet d'Etudes, le chantier d'évaluation de la Stratégie Nationale de LBC/FT pour la période 2013-2015 et d'élaboration d'une nouvelle Stratégie au titre de la période 2022-2024.

Par ailleurs, elle a, avec l'appui technique et financier de certains partenaires, entamé la réalisation d'une étude d'évaluation nationale des risques de financement du terrorisme (ENR-FT) au Niger.

Le présent rapport rend compte des activités de la CENTIF au cours de l'année 2021 et porte sur les points suivants :

- Amélioration de l'efficacité du Dispositif National de LBC/FT ;
- Activités de coopération ;
- Activités opérationnelles de la CENTIF ;
- Evaluation mutuelle du Niger ;
- Travaux d'élaboration du document de Stratégie Nationale de LBC/FT ;
- Travaux d'évaluation nationale des risques de financement du terrorisme au Niger.

---

## I. ACTIVITES OPERATIONNELLES DE LA CENTIF

### I.1 Réception des déclarations d'opérations suspectes et autres saisines administratives

Au cours de l'année 2021, la CENTIF a reçu cent quarante-deux (142) dossiers dont cent trente-trois (133) déclarations d'opérations suspectes (DOS) émanant des banques, une (01) DOS provenant du secteur de la microfinance, quatre (04) saisines nationales provenant des autres structures d'enquêtes et quatre (04) demandes d'informations émanant des cellules de renseignements financiers (CRF) étrangères.

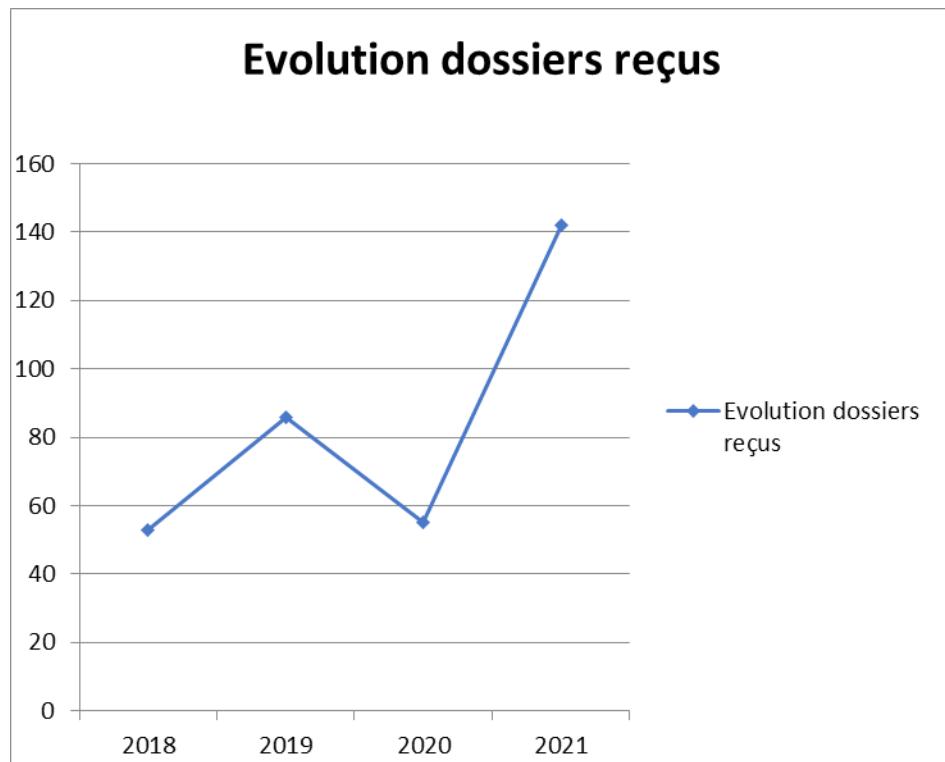
Le nombre de déclarations d'opérations suspectes reçues en 2021 a plus que triplé par rapport à celui reçu en 2020, en liaison notamment avec la suspension des mesures de confinement et d'interdiction des regroupements des populations prises au cours de l'année 2020 pour contenir la pandémie du COVID-19. Ce contexte a favorisé la reprise du fonctionnement normal des banques, qui avaient mis en place le système de télétravail 2020. En effet, les DOS reçues proviennent principalement des institutions bancaires, qui sont de loin, les plus dynamiques par rapport aux autres assujettis en matière d'activités déclaratives.

Le montant total des sommes mises en cause s'est chiffré à 110 958 millions de FCFA en 2021, pour des opérations douteuses portant sur des retraits/versements en espèces, des virements et des transmissions de fonds.

Le tableau suivant retrace l'évolution des DOS et saisines reçues ainsi que du montant total des sommes mises en cause durant les quatre dernières années.

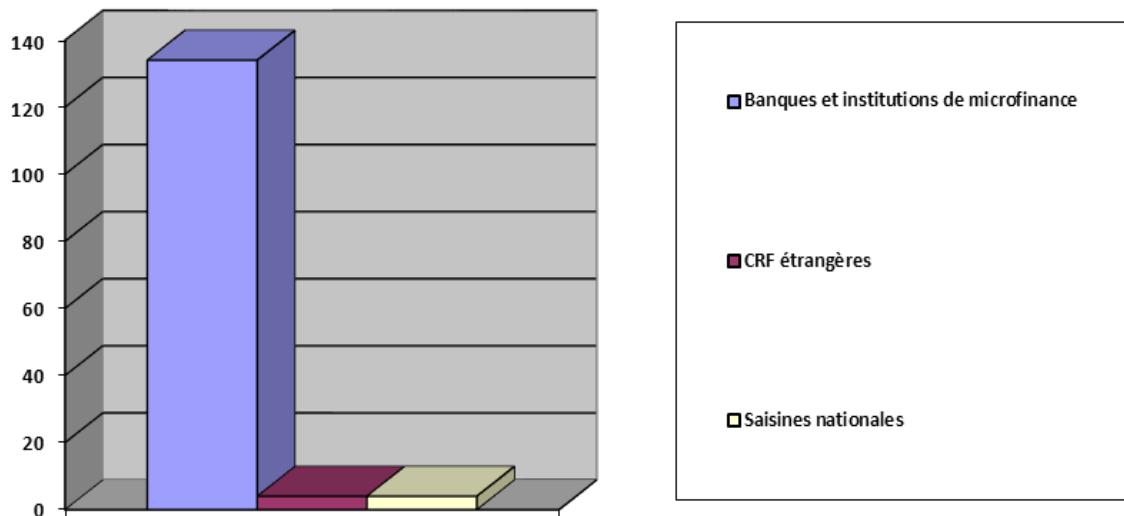
**Tableau n° 1 : Récapitulatif des dossiers reçus** au cours des quatre dernières années

Désignation	2018	2019	2020	2021
Nombre de DOS et saisines reçues	53	86	55	142
Montant relatif aux dossiers reçus (en millions de FCFA)	46384	86957	19882	110958



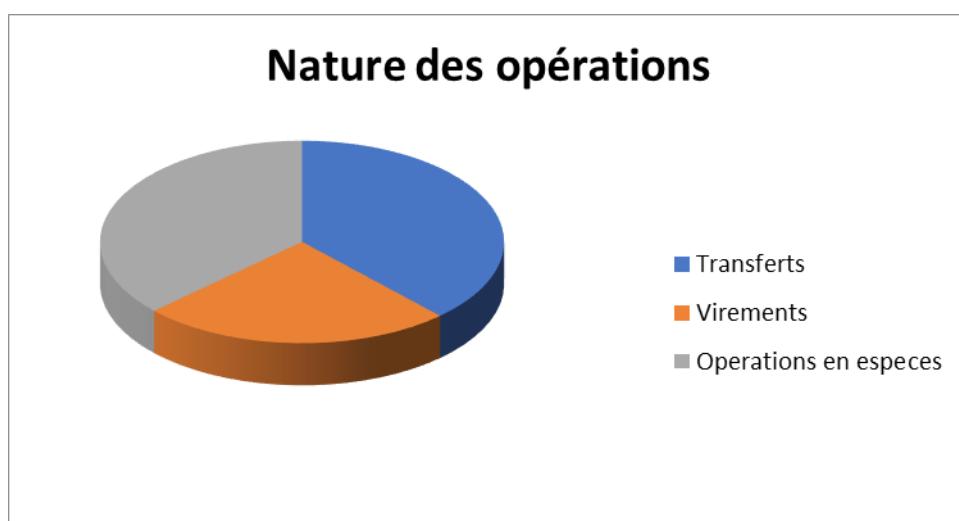
*Tableau n° 2 : Répartition des dossiers reçus par déclarant en 2021*

Désignation	Nombre
Banques	133
Institutions de Microfinance	01
Saisines nationales	04
CRF étrangères	04
<b>Total</b>	<b>142</b>



**Tableau n° 3 : Récapitulatif par nature des opérations en 2021**

Désignation	Montant ( <i>en millions de FCFA</i> )
Opérations en espèces	40 989
Transferts internationaux	42 225
Virements	27 771
Total	110 958



---

## I.2 Traitement des déclarations d'opérations suspectes et autres saisines administratives

Le traitement et l'analyse des dossiers requièrent la recherche d'informations complémentaires tant au niveau national, qu'international. En effet, la recherche d'informations complémentaires permet à la CENTIF d'enrichir davantage les premières informations contenues dans les déclarations de soupçon, en vue d'effectuer des analyses bien pointues sur les DOS. A cela s'ajoutent des enquêtes de terrain, qui sont réalisées par ses services compétents, l'objectif étant de rassembler suffisamment d'indices de délits de BC/FT.

Ainsi au cours de l'année 2021, la CENTIF a adressé six cent quatre-vingt-dix-sept (697) réquisitions auprès des assujettis, des autorités d'enquête, de poursuite et de répression ainsi que des administrations. Elle a en outre, adressé aux CRF étrangères treize (13) demandes d'informations.

Au total, au cours de l'année 2021, la CENTIF a, sur la base des conclusions de ses analyses et traitements des DOS, procédé à la transmission d'un (01) rapport complémentaire (qui a concerné 01 DOS) au Procureur de la République dont le montant de la somme mise en cause est de 1 692 millions de francs CFA.

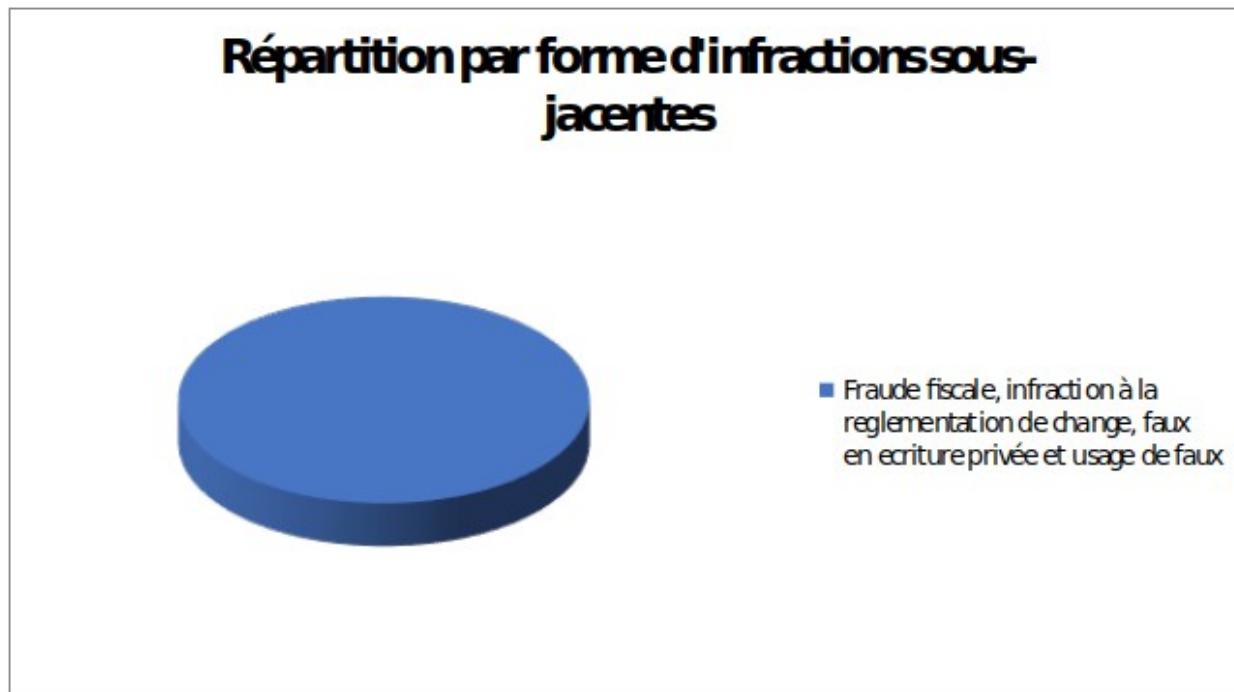
Les infractions sous-jacentes au blanchiment de capitaux constatées ont porté sur :

- l'infraction à la réglementation des relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA ;
- la fraude fiscale ;
- Le faux en écriture de commerce ou en écriture privé et usage de faux.

**Tableau n° 4 : Répartition du montant total des sommes mises en cause en fonction des infractions sous-jacentes détectées en 2021**

Désignation	Montant (en millions de francs CFA)
Fraude fiscale, Infraction à la réglementation des relations financières extérieures des Etats membres de	1 692

I'UEMOA, faux en écriture de commerce ou en écriture privée et usage de faux	
<b>Total</b>	<b>1 692</b>



En outre, la CENTIF a effectué cinq (5) disséminations, portant sur trente-six (36) dossiers, auprès d'autorités d'enquête et de poursuite compétentes, classé provisoirement treize (13) dossiers et a traité une (1) demande d'informations étrangères et deux (2) saisines nationales.

## II. ACTIVITES DE COOPERATION

### II.1. Coopération nationale

La CENTIF a organisé deux (2) sessions ordinaires du Comité National de Coordination des Actions relatives à la Lutte contre le Blanchiment des Capitaux, le Financement du Terrorisme et de la Prolifération (CNCA-LBC/FT/P).

Elle a également animé trois (3) réunions du Forum des Responsables de Conformité du Secteur Financier.

En outre, la CENTIF a pris part à d'autres rencontres liées à la coopération et la collaboration nationales.

---

### **II.1.1. Session ordinaire du CNCA-LBC/FT/P**

Le Comité National de Coordination des Actions relatives à la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux, le Financement du Terrorisme et de la Prolifération (CNCA-LBC/FT/P) est créé par décret N°2010-541/PCSRD/MEF du 8 juillet 2010. Ce texte a subi plusieurs modifications, le dernier en vigueur étant le Décret n° N°2020-111/PRN/MF du 27 janvier 2020.

Le CNCA-LBCFT/P est chargé notamment : (i) d'assurer une information réciproque de ses membres, (ii) d'assister le Gouvernement dans la conduite de la politique nationale de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, (iii) d'élaborer une stratégie nationale et formuler des recommandations à l'effet d'améliorer et de renforcer le Dispositif National de LBC/FT/P, (iv) de préparer pour le compte des autorités et/ou responsables habilités à représenter la République du Niger aux instances statutaires du GIABA et d'autres assises internationales, tout dossier jugé nécessaire à leur participation, (v) de préparer et de coordonner les exercices réguliers d'autoévaluation et d'évaluation du Dispositif national de LBC/FT/P et (vi) d'adresser un rapport annuel au Gouvernement sur la situation nationale dans le domaine de la LBC/FT/P.

Au cours de l'année 2021, la CENTIF a organisé deux (2) sessions ordinaires du Comité National de Coordination des Actions relatives à la Lutte contre le Blanchiment des Capitaux, le Financement du Terrorisme et de la Prolifération respectivement le 8 juin et le 2 septembre 2021, à Niamey.

Lors de ces sessions, la CENTIF a présenté les activités qu'elle a réalisées au cours de la période qui sépare chaque session de la précédente.

En outre, certains membres du CNCA-LBC/FT/P ont exposé leurs activités réalisées en lien avec la LBC/FT.

Par ailleurs, la CENTIF a rendu compte de l'état d'avancement des chantiers en cours : l'élaboration de la nouvelle Stratégie Nationale de LBC/FT/P, le processus du deuxième cycle d'évaluation mutuelle du Niger et l'évaluation nationale des risques de financement du terrorisme au Niger.

---

## **II.1.2. Réunions du Forum des Responsables de Conformité du Secteur Financier**

Le Forum des Responsables de Conformité du Secteur Financier a été mis en place en 2013. Il a pour principal objectif d'échanger sur les difficultés que rencontre le secteur financier dans la mise en œuvre des dispositions des textes juridiques relatifs à la LBC/FT et de formuler des suggestions pour une meilleure prise en charge par les Institutions Financières de leurs missions. Il apparaît également comme un cadre de concertation pour faciliter l'échange de bonnes pratiques entre membres en matière de LBC/FT. Le Forum est en outre, un cadre d'échanges sur les mesures visant l'accélération des activités déclaratives des assujettis du secteur financier.

Au cours de l'année 2021, la CENTIF a animé trois (3) réunions du Forum des Responsables de Conformité du Secteur Financier, le 9 juin, le 30 août et le 24 novembre 2021, sous la présidence de Madame Maïrame BAGALE, Présidente par intérim du Forum.

Au cours des deux premières réunions, la CENTIF a fait une communication orale sur l'évolution des statistiques relatives aux DOS.

Après ces exposés, les échanges ont porté sur les facteurs explicatifs de la faiblesse des DOS ainsi que sur les voies et moyens d'inverser cette tendance.

En outre, les participants se sont penchés sur la question de la qualité des DOS transmises.

Par ailleurs, lors de la première réunion, des précisions sur les dispositions de l'article 64 de la Loi n° 2016-33 du 31 octobre 2016, relative à la LBC/FT ont été apportées, pour permettre aux institutions financières de l'appliquer convenablement. La troisième réunion a été essentiellement consacrée à l'examen et la validation du projet de statuts du Forum. Sous réserve de la prise en compte des observations formulées, les participants ont validé les Statuts du Forum.

## **II.1.3. Autres activités liées à la coopération et la collaboration nationales**

---

La CENTIF a pris part à la *réunion virtuelle de revue à mi-parcours du portefeuille pays de la Banque Africaine de Développement (BAD)*, le 12 février 2021.

A l'issue de cette revue, presque toutes les activités non réalisées ou en cours de réalisation ont été reconduites dans le portefeuille pays.

Elle a également participé à la *réunion du Comité National chargé de l'élaboration de la Politique et de la Stratégie de Sécurité Nationale*, organisée par le Centre National d'Etudes Stratégiques et de Sécurité (CNESS), à Niamey au Niger, du 11 au 14 Août 2021.

Les membres de ce Comité ont partagé les informations collectées par des équipes qui ont sillonné l'ensemble du territoire national.

En outre, le coordonnateur de ce chantier a fait une présentation sur les objectifs de la Politique de Sécurité Nationale.

De même, la CENTIF a pris part à la *réunion de lancement du processus de révision de la Stratégie Nationale de Sécurité Intérieure (SNSI)*, tenue à Niamey au Niger, le 31 août 2021.

Au cours de cette rencontre, le Secrétaire Permanent de la SNSI a exposé aux membres du Comité National de Suivi Evaluation, l'état de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Sécurité Intérieure.

Par ailleurs, la CENTIF a organisé une *rencontre avec les membres du Bureau Exécutif de l'Ordre National des Experts Comptables et Comptables Agréés (ONECCA)*, le 14 septembre 2021. Cet entretien visait à définir les axes de dynamisation de la coopération entre les deux structures.

Une *rencontre entre la Cellule chargée de la Promotion de la Bonne Gouvernance, rattachée à la Présidence de la République et la CENTIF* a également eu lieu le 28 octobre 2021, dans les locaux de ladite Cellule. Au cours de cette réunion, les membres de ladite Cellule ont notamment posé des questions d'éclaircissement sur les missions et attributions de la CENTIF.

De même, la CENTIF a tenu dans ses locaux une *réunion technique avec la Haute Autorité de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées (HALCIA)*, le 29

novembre 2021. L'objet de la rencontre était d'échanger sur les indicateurs de corruption qui font éventuellement l'objet d'un suivi par la CENTIF, d'analyser leur pertinence et mettre en exergue les difficultés rencontrées dans leurs calculs.

En outre, dans le cadre des *activités relatives à la deuxième évaluation TADAT (Tax Administration Diagnostic Assessemment Tool) coordonnées par la Direction Générale des Impôts (DGI)*, la CENTIF a été conviée à un entretien avec les évaluateurs du Fonds Monétaire International (FMI). Les échanges ont porté sur le rôle de la CENTIF dans la lutte contre les infractions fiscales ainsi que sur la collaboration et la coopération entre la CENTIF et la DGI dans le cadre de cette lutte.

## **II.2 Coopération régionale**

Au cours de l'année 2021, la CENTIF a participé à une rencontre virtuelle entre le DG du GIABA et les Présidents des CRF des Etats membres et aux réunions des instances statutaires du GIABA (Commission Technique Plénière et Comité Ministériel).

De même, la CENTIF a pris part à un forum régional de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur les problématiques mondiales en matière de LBC/FT, organisé par le Secrétariat du GIABA.

Elle a également administré un questionnaire dans le cadre de la réalisation d'une étude sur le diagnostic du fonctionnement des comités nationaux de coordination en matière de LBC/FT.

### **II.2.1 Participation aux travaux du GIABA**

Le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest est une Institution de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), créée en 2002 par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Le GIABA est l'Institution spécialisée en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme à l'échelle de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.

- ✓ Le GIABA a pour missions :
- ✓ d'assurer l'adoption de cadres juridiques relatifs à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) par les Etats membres de la CEDEAO et les Etats admis en qualité d'Observateurs, conformes aux normes et

- pratiques internationales acceptables, que sont les quarante (40) Recommandations du Groupe d’Action Financière (GAFI) ;
- ✓ de faciliter l’adoption et la mise en œuvre par les Etats membres, des mesures contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en tenant compte des spécificités et des conditions régionales ;
  - ✓ d’offrir un cadre où les membres peuvent discuter des questions d’intérêt régional et partager leurs expériences ;
  - ✓ d’organiser des autoévaluations et des évaluations mutuelles pour déterminer l’efficacité des mesures adoptées ainsi que leur conformité aux normes internationales ;
  - ✓ de coordonner et de fournir un soutien aux Etats membres pour la mise en œuvre de régimes de LBC/FT, l’application de la législation contre les produits du crime ainsi que la création et le fonctionnement de Cellules de Renseignements Financiers (CRF).

Le GIABA est composé principalement des organes ci-après :

- ❖ le Comité Ministériel du GIABA (CMG), qui comprend les Ministres chargés des Finances, de la Justice et de l’Intérieur/de la Sécurité de chaque Etat membre ;
- ❖ la Commission Technique, composée d’experts des trois ministères susmentionnés des Etats membres ;
- ❖ le Secrétariat, chargé de la gestion mise en œuvre des missions assignées au GIABA, basé à Dakar au Sénégal ;
- ❖ un réseau de Correspondants nationaux, chargé de coordonner toutes les activités du GIABA dans chaque Etat membre.

La CENTIF a participé à la *réunion du Groupe de Travail sur les Risques, Tendances et Méthodes (RTMG) et du Groupe sur la Revue des Politiques (PRG) du Groupe Intergouvernemental d’Action contre le Blanchiment d’Argent en Afrique de l’Ouest* qui s'est tenue du 18 au 20 janvier 2021, à Somone au Sénégal.

L'objectif principal de l'atelier était d'examiner et valider les résultats préliminaires des travaux de recherche menés au niveau national par les Chercheurs Pays recrutés par le Secrétariat du GIABA pour réaliser l'exercice de typologies de BC/FT liés à la corruption.

Les discussions thématiques ont porté notamment sur : i) l'aperçu des pratiques de corruption dans les pays et l'ampleur du problème ; ii) l'analyse complète des cadres juridiques existants en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption ; iii) les tendances et manifestations du phénomène à travers des cas et des typologies spécifiques ainsi que l'identification

---

des profils de personnes impliquées et les méthodes et techniques qu'elles utilisent ; iv) les indicateurs et signaux d'alerte identifiés dans la région ; v) les facteurs qui sapent les efforts de lutte contre le BC/FT liés à la corruption ; et vi) les recommandations pratiques en vue d'interventions concrètes et efficaces contre le BC/FT en rapport avec ce phénomène.

Tous ces points ont été exposés par chaque Chercheur Pays, appuyé par un représentant du pays concerné.

A l'issue des présentations, les participants ont validé les rapports des Chercheurs pays, sous réserve de la prise en compte par chacun d'eux, des observations qui lui ont été faites.

Au terme des travaux, l'atelier a formulé des recommandations visant à renforcer l'efficacité de la lutte contre la corruption et le blanchiment de ses produits en Afrique de l'Ouest.

La CENTIF a également pris part à une *rencontre virtuelle entre le Directeur Général du Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest et les Présidents des CRF des Etats membres*, qui s'est tenue le 4 mars 2021, à partir de Dakar au Sénégal. Cette réunion a été essentiellement consacrée à l'examen de la note du Secrétariat du Groupe d'Action Financière (GAFI) sur l'amélioration de l'efficacité du GIABA.

À l'issue des échanges, les Présidents des CRF ont approuvé les recommandations formulées dans cette note. Concernant le recrutement de nouveaux Experts, les Présidents des CRF ont invité le Secrétariat du GIABA à recueillir les candidatures des Etats membres qui souhaiteraient postuler.

En outre, la CENTIF a participé à la *réunion Plénière extraordinaire virtuelle de la Commission Technique du Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest* qui s'est tenue les 22 et 23 avril 2021, à partir de Dakar au Sénégal.

La réunion plénière de la Commission Technique a été précédée par une réunion technique du Groupe de Travail sur l'Evaluation et la Conformité (GEC).

---

Au cours de cette rencontre, les travaux ont porté sur l'examen et la validation des rapports de suivi du deuxième cycle d'évaluation mutuelle du Burkina Faso, de Cabo Verde, du Ghana et du Sénégal.

A l'issue des discussions, le GEC a convenu de maintenir les Etats susvisés sous le régime de suivi renforcé.

S'agissant des travaux en Plénière de la Commission Technique, les dossiers examinés sont les suivants :

- *Rapport du Groupe de Travail sur l'Evaluation et la Conformité* ;
- *Mémorandum sur le premier rapport de suivi du Mali*.

A l'issue des échanges, la Commission Technique Plénière a validé le rapport du GEC et a pris acte dudit Mémorandum.

La CENTIF a également pris part à la trente-cinquième (35<sup>ème</sup>) réunion plénière hybride de la Commission Technique du Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest qui a eu lieu du 16 au 21 mai 2021, à Lomé au Togo.

La réunion plénière de la Commission Technique a été précédée par des réunions techniques des Groupes de travail du GIABA (Groupe de Travail sur l'Evaluation et la Conformité et Groupe de Travail sur les Risques, Tendances et Méthodes).

Au cours de la réunion du Groupe de Travail sur l'Evaluation et la Conformité, les travaux ont porté sur l'examen et la validation :

- du rapport du deuxième cycle d'évaluation mutuelle du Bénin ;
- des rapports de suivi du premier cycle d'évaluation mutuelle de Sao Tomé-et-Principes et de l'Union des Comores.

A l'issue des discussions, le GEC a convenu de placer le Bénin sous le Régime de suivi renforcé au titre du deuxième cycle d'évaluation mutuelle. Par contre, Sao Tomé-et-Principes et l'Union des Comores ont été retirés du processus de suivi renforcé au titre du premier cycle, pour leur permettre de se consacrer pleinement aux travaux de préparation du deuxième cycle d'évaluation mutuelle.

---

*Le Groupe de Travail sur les Risques, Tendances et Méthodes (GTRTM) est chargé de réaliser des travaux de recherches, notamment sur les nouvelles typologies de BC/FT en Afrique de l'Ouest.*

Lors de sa rencontre, le Groupe a notamment présenté les rapports des études et recherches qu'elle a diligentées.

En outre, le Groupe de Travail a fait un exposé sur les programmes de recherches en cours.

*S'agissant des travaux de la trente-cinquième Commission Technique Plénière, les dossiers examinés sont les suivants :*

- *Rapport d'activités du Directeur Général du GIABA ;*
- *Rapports d'activités sur la LBC/FT des pays membres du GIABA au titre de l'année 2020 ;*
- *Rapport du Groupe de Travail sur l'Evaluation et la Conformité ;*
- *Rapport du Groupe de Travail sur les Risques, Tendances et Méthodes ;*
- *Mémorandum visant à reporter l'examen et l'adoption du REM du Nigeria, de mai à août 2021 ;*
- *Compte rendu des réunions des groupes de travail et des plénières du GAFI, tenues en février et avril 2021 ;*
- *Point d'information sur l'assistance technique fournie par les partenaires techniques et financiers.*

*A l'issue des échanges, la Commission Technique a validé tous ces rapports et a pris acte des communications faites sur les réunions du GAFI et sur l'assistance technique.*

De même, la CENTIF a participé à la vingt-troisième (23<sup>ème</sup>) session ordinaire du Comité Ministériel du GIABA qui s'est tenue le 22 mai 2021, à Lomé au Togo.

Le Directeur Général du GIABA a présenté le rapport d'activités de son Institution. Ce rapport retrace l'ensemble des activités réalisées par le Secrétariat du GIABA de décembre 2020 à mai 2021.

*Au terme des débats, le Comité Ministériel a adopté ledit rapport.*

Ensuite, le Secrétariat du GIABA a présenté un Mémorandum comprenant principalement deux requêtes qui nécessiteraient une révision des Statuts du GIABA,

---

approuvés par le CMG en décembre 2020. Les deux questions soumises aux Ministres concernent respectivement la participation du Groupe d’Action Financière aux réunions du CMG, en qualité d’observateur, sans droit de vote, et la proposition du financement du Secrétariat du GIABA par le secteur privé.

Après les débats, le Comité Ministériel a approuvé la participation du GAFI aux réunions du CMG, en qualité d’observateur.

S’agissant du financement du Secrétariat du GIABA par le secteur privé, le CMG a rapporté sa décision de décembre 2020.

Par ailleurs, le CMG a invité le Secrétariat du GIABA à appuyer le Nigeria dans la relance de sa demande d’adhésion au GAFI.

De même, après un exposé fait par le Secrétariat du GIABA, le Comité Ministériel a adopté le Rapport d’Evaluation Mutuelle du Bénin et a exhorté les Autorités béninoises à mettre en œuvre les recommandations qui y ont été formulées.

En outre, le Directeur Général du GIABA a exposé le Mémorandum par lequel le GAFI a placé le Secrétariat du GIABA sous son Programme d’Amélioration de l’Efficacité (PAE).

Le Comité Ministériel a mandaté cinq (5) membres pour effectuer un plaidoyer auprès des Présidents du Conseil des Ministres et de la Commission de la CEDEAO, en vue de fournir au Secrétariat du GIABA les ressources nécessaires pour relever les défis auxquels il fait face.

La CENTIF a également participé à la réunion *Plénière extraordinaire hybride de la Commission Technique du Groupe Intergouvernemental d’Action contre le Blanchiment d’Argent en Afrique de l’Ouest* qui s’est tenue du 16 au 20 août 2021, à Abidjan en Côte d’Ivoire.

La réunion plénière de la Commission Technique a été précédée par une réunion technique du Groupe de Travail sur l’Evaluation et la Conformité (GEC).

Au cours de cette rencontre, les travaux ont porté sur l’examen et la validation des rapports d’évaluation mutuelle (REM) du Niger et du Nigeria au titre du deuxième cycle.

Les travaux en Plénière de la Commission Technique ont été consacrés à l’examen des dossiers suivants :

- 
- Rapport du Groupe de Travail sur l'Evaluation et la Conformité ;
  - Présentation du processus de suivi de l'évaluation mutuelle ;
  - Mémorandum visant à approuver la sortie des Comores du processus de suivi au titre du premier cycle d'évaluation mutuelle des Etats membres.

*A l'issue des discussions, la Commission Technique Plénière a adopté le rapport du GEC, après y avoir porté quelques amendements. Elle a également approuvé le Mémorandum et a pris acte du processus de suivi de l'évaluation mutuelle.*

*Concernant spécifiquement l'examen du Rapport d'Evaluation Mutuelle du Niger, au titre de la conformité technique, la Plénière a apprécié les performances réalisées par le Niger, traduisant les efforts louables qu'il a déployés en vue de conformer son Dispositif National de LBC/FT aux quarante (40) recommandations du GAFI. En effet, il ressort des résultats de l'évaluation mutuelle que le Dispositif National de LBC/FT du Niger a été noté :*

- Conforme (C) pour onze (11) recommandations du GAFI ;
- Largement Conforme (LC) pour quinze (15) recommandations du GAFI ;
- Partiellement Conforme (PC) pour onze (11) recommandations du GAFI ;
- Non Conforme (NC) pour seulement trois (3) recommandations du GAFI.

Ce score place ainsi le Niger parmi les Etats membres du GIABA les plus performants en matière de conformité technique.

Cependant, la Plénière a estimé que les performances de notre Dispositif National de LBC/FT en matière d'efficacité sont encore faibles. En effet, sur la base des onze (11) résultats immédiats du GAFI, les résultats de l'évaluation mutuelle laissent apparaître que le Niger a atteint un niveau d'efficacité modéré pour le résultat immédiat numéro 1 (RI1) relatif à la compréhension des risques de BC/FT et à une riposte coordonnée au plan national. Par contre, pour les dix (10) autres résultats immédiats, l'efficacité du système LBC/FT du Niger a été notée faible.

Au regard de ces résultats, *la Plénière a décidé de placer le Niger sous le Régime de Suivi Renforcé.*

---

Par ailleurs, la CENTIF a administré un questionnaire dans le cadre de la réalisation d'une étude du GIABA sur le diagnostic des mécanismes ou comités nationaux de coordination des actions relatives à la LBC/FT. Cette étude a été confiée à une Consultante internationale, qui a également échangé par visioconférence avec un membre actif du CNCA-LBC/FT/P.

De même, la CENTIF a élaboré et transmis au Secrétariat du GIABA, le rapport sur les activités en matière de LBC/FT/P réalisées par le Niger au cours de l'année 2020.

La CENTIF a également participé du 14 au 18 décembre 2021, à Saly, au Sénégal, au forum des parties prenantes de la CEDEAO sur les problématiques mondiales émergentes de LBC/FT et leurs implications pour les Etats membres, organisé par le Secrétariat du Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest.

Onze (11) sessions portant sur des thèmes riches et variés ont été animées.

Il a été recommandé notamment un renforcement de la coopération internationale, les échanges d'informations entre les Etats pour un meilleur résultat dans le cadre de cette lutte.

Au terme des travaux, les participants ont adopté une déclaration finale dite «déclaration de Saly».

### **II.3. Coopération internationale**

Les activités de coopération internationale ont été marquées par la participation de la CENTIF à la réunion virtuelle du Groupe Régional Afrique de l'Ouest et du Centre du Groupe EGMONT, tenue le 9 mars 2021.

De même, elle a pris part à quatre (4) réunions virtuelles organisées par l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC).

La CENTIF a également renseigné un questionnaire dans le cadre de l'élaboration du rapport annuel du Groupe Egmont au titre de l'année 2019.

#### **II.3.1 Participation à la réunion virtuelle du Groupe Régional de l'Afrique de l'Ouest et du Centre du Groupe Egmont**

---

La CENTIF a pris part à une réunion virtuelle du Groupe Afrique de l'Ouest et du Centre du Groupe EGMONT des cellules de renseignements financiers (CRF), qui s'est tenue à partir de Dakar au Sénégal, le 9 mars 2021. L'objet de cette rencontre était de requérir les points de vue des CRF membres sur les sujets soumis dans un agenda qui leur avait été communiqué préalablement.

Les participants ont échangé sur :

- L'actualisation des activités du Groupe Egmont qui prend en compte les préoccupations liées à la persistance du COVID-19. Certaines activités programmées pour se tenir en mode présentiel ne pourront pas l'être en 2020, mais la solution du virtuel doit être le palliatif pour éviter un tassement de ces activités.
- L'état de mise en œuvre du plan d'action du Groupe régional. Les actions programmées sur les deux années (2020 et 2021) et leur niveau d'exécution à fin mars 2021 ont été passés en revue. Les participants ont noté que le taux d'exécution se situe autour de 20%, à cause des contraintes de la pandémie. Il a été décidé de recenser toutes les activités ne pouvant être réalisées en 2021 pour les reverser dans le plan d'action de l'année suivante.
- La mise à jour de la version révisée du processus de soutien et de conformité. Les participants n'ont pas eu d'objections quant à l'application de ces nouvelles dispositions qui améliorent l'analyse des dossiers soumis aux groupes de travail.
- Le thème 2021-2022 du Groupe Egmont intitulé : «Mise en œuvre de l'approche basée sur le risque dans les activités de la CRF». Les participants ont souhaité disposer de la note conceptuelle avant de se prononcer. La problématique ne semble pas bien cernée à défaut d'un document qui définit les contours de ce thème de façon précise.
- La mise à jour des sponsors des CRF candidates à l'adhésion au Groupe Egmont. Il a été demandé aux CRF déjà membres du Groupe Egmont de bien vouloir accompagner celles qui sont candidates, à savoir la Centrafrique, le Congo-Kinshasa, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée Equatoriale, le Libéria et la Sierra Leone, afin de les aider à atteindre un niveau de conformité acceptable.

- 
- La mise à jour des activités d'ECOFEL, centre de leadership et d'excellence des CRF. Les participants ont suivi une présentation sur les nouveaux modules et outils développés par le centre au service des cellules de renseignement financier membres.

### **II.3.2. Participation de la CENTIF à d'autres travaux**

Dans le cadre du Programme d'Assistance Technique en matière de Lutte contre le Financement du Terrorisme (PAT-LFT) de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) au Niger, cette Institution a tenu quatre (4) réunions virtuelles avec la CENTIF. Les consultants devant assister l'ONUDC dans l'exécution de ce programme ont également pris part à la première rencontre.

En prélude à cette réunion tenue le 11 mars 2021, l'ONUDC avait, sur la base d'un questionnaire dûment renseigné par la CENTIF, élaboré un projet de plan d'action dudit Programme pour le renforcement des capacités des parties prenantes pertinentes.

Ainsi, la réunion a été consacrée à la validation de ce projet de plan d'action par la CENTIF. A cet égard, la CENTIF a fait valoir ses observations que l'ONUDC a promis de prendre en compte dans la version finale du plan d'action.

A l'issue des échanges, le plan d'action a été validé sous réserve de la prise en compte des observations de la CENTIF.

Au cours de la deuxième rencontre, la CENTIF a fait l'état des lieux des lignes directrices à l'attention des assujettis à la LBC/FT et de leurs autorités de contrôle et de supervision qu'elle a élaborées, en collaboration avec les bénéficiaires.

Ensuite, l'ONUDC a apporté des éclaircissements sur l'intérêt de la conduite d'un nouveau chantier d'élaboration des lignes directrices à l'attention des assujettis et de leurs autorités de contrôle.

Lors des deux dernières réunions, les entretiens ont porté sur les modalités pratiques d'organisation de deux ateliers de formation sur les techniques d'enquêtes financières parallèles en matière de lutte contre le financement du Terrorisme, prévus pour se tenir au cours du mois de novembre 2021. Les bénéficiaires cibles de

---

ces formations sont les officiers de police judiciaire (OPJ) ainsi que les magistrats et les juges d'instruction exerçant à Niamey et dans certaines régions du Niger (Diffa, Maradi, Tahoua et Tillabéry).

A cet égard, la CENTIF a adressé des correspondances aux structures bénéficiaires, en vue de les inviter à désigner leurs représentants.

Par ailleurs, la CENTIF a renseigné et transmis au Secrétariat du Groupe Egmont, un tableau de collecte des statistiques sur ses activités opérationnelles pour l'année 2019. Ce tableau devrait servir de support à l'élaboration du rapport d'activités du Groupe Egmont au titre de l'année 2019.

De même, la CENTIF a bénéficié d'un appui financier de l'Union Européenne, suite à une requête introduite auprès de ce partenaire dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action du Rapport d'Evaluation Nationale des Risques (ENR) de BC/FT. A cet égard, afin d'exécuter les activités qui seront financées par cette subvention, conformément aux procédures de ce partenaire, la CENTIF a recruté un Comptable Financier, selon des critères de sélection très rigoureux, après un appel à candidature publié dans le journal d'annonce légale «Le Sahel».

En outre, dans le cadre des travaux d'actualisation sur les sources de financement des groupes et entités terroristes du Groupe d'Action Financière (GAFI), la CENTIF a transmis aux parties prenantes pertinentes, le questionnaire y relatif, en vue de son administration par celles-ci.

Enfin, il est à noter qu'en raison du maintien des mesures de suspension des réunions en présentiel par certaines instances internationales, la coopération internationale s'est poursuivie à travers des échanges par visioconférence ou par courrier.

### **III. AMELIORATION DE L'EFFICACITE DU DISPOSITIF NATIONAL DE LBC/FT**

Le fonctionnement du Dispositif National de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT) repose sur deux volets principaux, à savoir le volet préventif constitué des assujettis et des régulateurs et le volet répressif composé des autorités d'enquête, de poursuite et de répression. Au centre

---

de ce dispositif, se trouve la CENTIF, qui non seulement fait l'interface entre ces deux volets, comme indiqué dans le schéma ci-dessous, mais joue un rôle central en matière de détection de délits de BC/FT.

Les activités menées au cours de l'année 2021, dans le cadre de l'amélioration du fonctionnement du Dispositif National de LBC/FT ont porté sur des actions de renforcement du cadre juridique et des capacités des acteurs, notamment la CENTIF ainsi que les assujettis, les autorités de régulation, d'enquête, de poursuite et de répression et d'autres structures impliquées dans la LBC/FT.

### **III.1 Renforcement du cadre juridique**

Au cours de la période sous revue, le Niger a adopté les textes ci-après :

- Décret n° 2021-101/PRN/PM du 12 février 2021, portant adoption de la Stratégie Nationale de Prévention de la Radicalisation et de Lutte contre l'Extrémisme Violent (SNPREV)

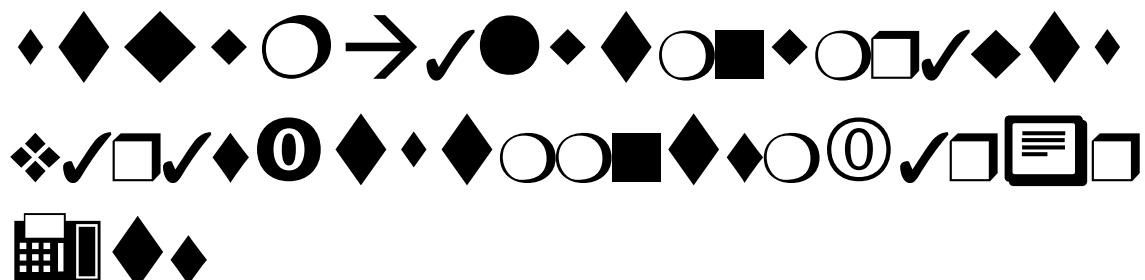
L'objectif général de cette Stratégie est de contribuer à promouvoir les conditions optimales favorables à la stabilité du Niger, au renforcement de la paix sociale durable et à l'amélioration de la sécurité humaine.

Elle a été déclinée en quatre (4) axes stratégiques que sont :

- Axe stratégique 1 : Atténuation des facteurs propices à la radicalisation et à l'extrémisme violent ;
- Axe stratégique 2 : Développement d'un système d'information et de gestion des connaissances pour la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent ;
- Axe stratégique 3 : Développement de la résilience des populations face à la radicalisation et à l'extrémisme violent ;
- Axe stratégique 4 : Développement du partenariat stratégique et coordination de la mise en œuvre de la SNPREV.

- 
- Décret n° 2021-123/PRN/MAE/C/IA/NE du 24 février 2021, portant publication au Journal Officiel de la République du Niger de l'Accord de Coopération Sécuritaire entre le Gouvernement de la République du Niger et le Gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite, signé le 8 janvier 2017 à Riyad  
Ce Décret autorise la publication au journal officiel de l'Accord de Coopération Sécuritaire entre le Gouvernement de la République du Niger et le Gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite, signé le 8 janvier 2017 à Riyad
  - Arrêté n° 000349/MF/CENTIF du 9 août 2021 portant composition, missions et attributions du Groupe de Travail pour l'Evaluation Nationale des Risques de Financement du Terrorisme au Niger

Cet Arrêté signé par le Ministre des Finances, institue un Groupe de Travail chargé de conduire le chantier d'évaluation nationale des risques de financement du terrorisme. A cet égard, l'Arrêté a précisé les missions et attributions de ce Groupe de Travail.



# Rapport de présentation du projet de Décret portant désignation de



• 3, ○   
 ! 5 ○   
), - ! , ○   
• . ! • ! ○ 4 ,   
 , ○ #   
 • 5 ○ l'Etat du  
Nige ○ ○ . # 3  
 ○ ! , ○ + ○ 6 # ○  
 ○ • 3 \* # , 7   
♦, ○ 3 ○ 3 ○ 8,   
○ 2 • # ! 3 ○  
# . 3 , ○ - • 83 ○  
 ○ # # # , , ○ ^ ○  
 3. # , ○ , • ○ ! # , • 1 ○  
•

! 5 \* ! 3 + ^  
2 • ! , 3 • ○  
! ' → 7 ! 2 ,   
! # 3 ○   
 ! # # 3   
, # # ! 4 ! 3 ○ + ○ -  
• 5 ○ ○ • # ! # 3  
# , •   
#, # 9 ! ○ ○ 5 2 • 5 ○  
• )  
 1 : 7 ○  
→ 3 # , ○ . # 6 # ○  
 3  
 # ! \* ○ +   
#, # ○ +

□ H H C C # □ ! # , ♂  
38 • □ , B □ ! 8 , • , E O ^  
□ □ • E # , □ □ A □ O  
□ • ! H E □ □ , O A □ □ ✓ □ , 4 #  
□ M □ • E ! # , □ O O O ! , • ,  
! ; □ □ < ♦ □ O ✓ O = O  
# □ □ □ O ! # E 3  
# M . 3 E □ , E □ O □ , □ -  
• □ 8 □ O A □ □ □ □  
# # □ A ! , • E ! # , O A □ □ □ □  
3. # , □ O • , E ! # , • □ O □ □  
! □ 5 □ □ □ O A □ ); - ! M □ , E  
A □ □  
• . ! E • E O □ O □ 4 □ , □  
□ M □ , E O A □ □ # □ □  
□ M □ O □ ! O □ 5 □ □ O A □ □ □

#, ! ,  
□○+○6#   
◆\*•# , □•# ! #, •#   
□○♦! □ 5 □○<◆□♦=○   
□○)•, -! ,   
•. ! •# 4 □, □  
□ ,   
 # ! 7○  
◆, ○# /○  
□○. #6 . 3  
! # ! 3   
 + □ 6#   
○ • 8   
□♦○•\* ○#   
 . ! . • ,   
□○•! , □ ! ○ 5 . 3 ! #

!  !

!  3   3 \*  ! # ,

  !  !  !  !  !  ! 

7

♦ •  ○ • !    /

○  .  ○  # 6  3  !

8,  ○ •  ♦  0 ✓ 0 ○

#   # • 8  -

•  8 3    !  ○  , 

>  \*  ○    

 3            /

○   # , ♦ ^ , ○  

! # , ○  ○   ○  ○  ○  ○  ○  ○  ○ 

 ○ + ○ 6 #  7

○ ♦ , 4 ! , / ○ ! ○ ! ,  ○ 5  ○

#   ,  ○  # , ○ 4 • !



&'((○○( !  #  # )○ □□  
%"!  
&○!○○+^○!○!○  
#, ○□□□  
○•, -  
!○, ○○!○!● ○  
!○!○○, ,  
!○, ○○○○ #○□□  
!○/○012●#○!○ 3○  
#○.3○○, ○○○, ○○  
○○○●..○○#○.○○!○○3○  
○ .#○○ ○ !○○, ○!○○4○!○ /  
○ 3\*●○ / ○  
#○.○, ○○○ ○○  
●○3,○○○  
○!○5○○○







□○)•, -!□, □○□  
•. !□ •□#□!□ 4□, □  
□□□, □○□  
□□□# □!□□ 7□  
♦, ○#□□□/○  
□○. □#6□□○. □□□ 3  
!□□□□!□□#□ □!□ 3□○  
□!□□□□!□□+□ 6#□□  
○□□•□○□□□□ 8□○□□□□♦□  
□♦○•\*□ ○□#□□□□  
□○. □□□!□□. •□ , □□□  
□○•! , □□!○5□□○•○. 3□□!#  
!□ 3□○□#□\*□□□□  
□!□ #, □  
□□□□!□□#□□□□





& ○ ! ○ + ^ ○   
# ,   
○ • , -  
! , •   
 ! ,  
 , #   
 / 012 • # 30  
# .3 , ,   
 .. # . ! 3   
○ . # ○ ! , ! 4 ! /  
○ 3 \* • ○ /   
# . , ○ ○  
• 3 , ○   
 ! 5 ○   
) • , - ! ,   
• . ! • ○ 4 ,

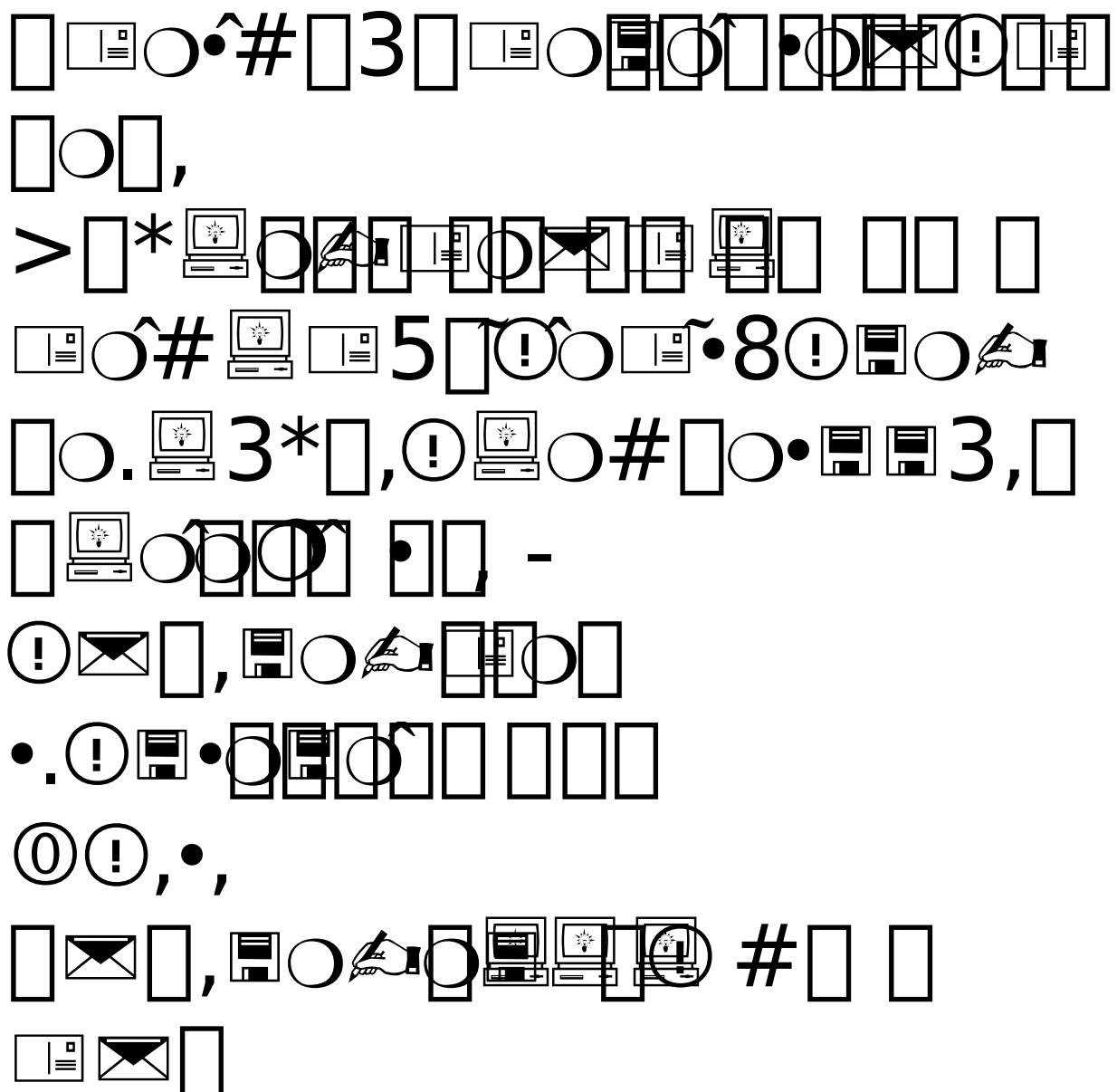


,#!4!3 -  
•5o•# 3  
# , •   
#, 9 • ! 5 2•  
• )  
 1:7  
→ 3 , o. #6  
 3  
 !\* o+   
#, 4# o+   
 ! ! #, ^  
38• o, 3 ! 8, •, o^•  
 #, o  
 •! , , 4#  
 • ! #, o ! ,

!; < ♦□○✓○ =○  
# ○!# 3  
# .3 , -  
• 8   
## !, • ! #, ○   
3. #, ○ • , ! #, •   
! 5 ○ ); - ! ,   
   
• . ! • ○ 4 ,  
 , #   
 ○ ! ○ 5 ○   
#, ○ ○ 4 • ,  
 ○ + ○ 6 #   
♦ \* • #, □ • ! #, •   
 ○ ♦ ! 5 ○ < ♦□♦ =○   
 ○ ), - ! ,



The image consists of a grid of icons arranged in approximately 15 rows and 10 columns. The icons are primarily black outlines on a white background. They represent a variety of concepts, including: office equipment like a fax machine, a telephone, a calculator, a keyboard, and a mouse; computer hardware like a monitor, a hard drive, and a printer; software applications such as a word processor, a database, and a presentation slide; and other symbols like a diamond, a question mark, and a checkmark. The icons are repeated in a pattern across the grid.



### **III.2 Renforcement des capacités des acteurs**

### **III.2.1 Renforcement des capacités de la CENTIF**

L'efficacité du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme est tributaire des performances de la Cellule des Renseignements Financiers (CRF), qui en constitue le pilier central. Afin d'accomplir convenablement sa mission, notamment en contribuant efficacement au fonctionnement de ce Dispositif, la CENTIF se doit de se doter d'un environnement de travail et d'infrastructures adéquats lui permettant d'exercer dans de bonnes conditions de sécurité et de confidentialité.

En outre, le renforcement de l'effectif de son personnel doit s'effectuer de manière constante pour faire face non seulement au traitement des dossiers mais également aux défis nouveaux liés aux évolutions et aux complexités des techniques utilisées par les criminels financiers.

L'article 59 de la Loi N° 2016-33 relative à la LBC/FT du 31 octobre 2016, confère à la CENTIF le statut d'une Autorité Administrative indépendante placée sous l'autorité du Ministère des Finances. A ce titre, la mission principale de la CENTIF est de contribuer au développement d'une économie saine et à la promotion de la bonne gouvernance, à travers la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) ainsi que les circuits financiers illicites. A cet égard, elle est chargée de recevoir, d'analyser, d'enrichir et de traiter les informations financières sur les circuits de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme aux fins d'enquêtes, de poursuites et de répression. Elle reçoit ce faisant, toutes informations utiles, nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment celles relatives aux déclarations d'opérations suspectes (DOS) ou déclarations de soupçon communiquées par les personnes assujetties aux obligations de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ainsi que par les Autorités de contrôle et de régulation. La Loi N° 2016-33 distingue trois grandes catégories d'assujettis au Dispositif de LBC/FT : les institutions financières (le Trésor, la BCEAO, les banques, les assurances et courtiers en assurance, les sociétés de transfert de fonds, les intermédiaires agréés du marché financier régional, les agréés de change manuel, les institutions de microfinance, etc.), les entreprises et professions non financières désignées (les sociétés et agents immobiliers, les hôtels, les agences de voyage, les prestataires de jeux d'argent et de hasard, les commerçants de pierres et métaux précieux, d'œuvres d'art et d'antiquité, les transporteurs de fonds, les sociétés de gardiennage, les opérateurs de vente de meubles aux enchères publiques, les professionnels du droit et du chiffre, etc.) et les organismes à but non lucratif (OBNL).

La CENTIF peut dans le cadre de la coopération nationale, recevoir des informations sur des opérations douteuses de la part des autres régies financières (Direction Générale des Impôts, Direction Générale des Douanes) ainsi que des services publics de défense et de sécurité (Gendarmerie et Police). A cet effet, la CENTIF a mis en place un réseau de correspondants au sein de ces entités publiques, en vue de faciliter les échanges d'informations.

En outre, la CENTIF peut demander la communication, par les assujettis ainsi que par toute personne physique ou morale, d'informations détenues par eux et susceptibles de permettre d'enrichir les déclarations de soupçon. Elle peut également dans le cadre de la coopération internationale, échanger des informations liées aux DOS avec d'autres cellules de renseignements financiers (CRF).

De même, la CENTIF est chargée de :

- ✓ Effectuer ou faire réaliser des études ou des travaux de recherche, notamment sur les nouvelles typologies de BC/FT et partager les résultats de ces travaux, singulièrement avec les assujettis ;
- ✓ Assurer la coordination des actions en matière de LBC/FT ;
- ✓ Participer à la formation et à la sensibilisation des acteurs impliqués dans la LBC/FT ;
- ✓ Proposer toute réformes nécessaires au renforcement de l'efficacité de la LBC/FT.

Au titre des procédures opérationnelles de LBC/FT, la CENTIF fait l'interface entre, d'une part, les acteurs du volet préventif, composés des structures chargées de lui transmettre les déclarations de transactions financières suspectes : le Trésor, les Institutions Financières, les entreprises et professions non financières désignées (EPNFD) et les OBNL ainsi que des autorités de contrôle et de régulation de ces assujettis et, d'autre part, ceux du volet répressif, représentés par les autorités d'enquête, de poursuite et de répression. Elle joue également un rôle central en matière de détection de délits de BC/FT. En effet, lorsque les informations recueillies sont susceptibles de constituer un délit de blanchiment des capitaux ou de financement du terrorisme, elle transmet un rapport circonstancié sur ces faits au Procureur de la République aux fins d'enquêtes et de poursuites.

Pour mener à bien ses missions, la CENTIF bénéficie de certaines prérogatives. En effet, la CENTIF est dotée d'une autonomie financière et d'un pouvoir de décision autonome sur les matières relevant de sa compétence. L'inopposabilité du secret professionnel dans la quête d'informations **complémentaires, la possibilité de demande d'un blocage temporaire ou de gel de certaines opérations financières figurent également parmi ces prérogatives.**

Par ailleurs, depuis 2016, des mesures visant à renforcer l'indépendance opérationnelle de la CENTIF ont été prises. En janvier 2020, des textes réglementaires ont considérablement augmenté ses capacités d'intervention et ont accordé une protection spéciale à ses membres et à son personnel dans l'accomplissement de leurs missions. A cet égard :

- la CENTIF collabore en toute indépendance avec d'autres autorités compétentes nationales ou avec des homologues étrangers ;
- la CENTIF est l'autorité compétente chargée de coordonner la réponse nationale aux risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;
- la CENTIF siège au sein du Comité Technique Consultatif en matière de Gel Administratif ;
- les demandes d'informations financières émanant de la CENTIF et adressées aux personnes physiques ou morales sont assimilées aux réquisitions légales et le refus de s'y conformer est puni des peines d'emprisonnement et/ou d'amende.

---

### ***III.2.1.2 Amélioration de l'environnement de travail de la CENTIF***

L'année 2021 a été marquée par une mobilité du personnel, singulièrement, avec l'entrée en fonction de deux nouveaux membres : un Magistrat, représentant du Ministère de la Justice et un Inspecteur Principal des Douanes, deuxième représentant du Ministère des Finances, en remplacement des deux anciens relevant des mêmes corps dont les mandats sont arrivés à terme. En outre, deux cadres du Ministère des Finances ont été affectés à la CENTIF pour renforcer l'effectif du service chargé de l'administration et des finances, après le départ d'une cadre exerçant précédemment dans ce service.

Au demeurant, l'effectif du personnel de la CENTIF s'est établi à trente (30) agents dont six (6) membres nommés par Décret, contre vingt-neuf (29) en 2020.

---

Par ailleurs, la CENTIF continue le processus d'acquisition du GO AML, un logiciel de traitement automatisé et d'analyse des déclarations d'opérations suspectes mis en place par l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC).

### ***III.2.1.3 Renforcement des capacités du Personnel***

La crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19 a continué toujours de paralyser sensiblement les activités de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Toutefois, il a été observé un regain de dynamisme de ces activités au quatrième trimestre de l'année 2021 par rapport aux trois trimestres précédents.

Au total, le personnel de la CENTIF a participé aux ateliers de formation ci-après, organisés par des partenaires techniques et financiers :

- a)** Atelier régional virtuel de formation au profit des cellules de renseignements financiers des Etats membres du GIABA sur la norme de sécurité de l'information ISO/CEI 27001, organisé par le Secrétariat du GIABA, du 1<sup>er</sup> au 5 mars 2021, à partir de Dakar au Sénégal ;
- b)** Atelier régional de formation sur les enquêtes financières, organisé par le Secrétariat du GIABA, du 22 au 26 mars 2021, à Abidjan en Côte d'Ivoire ;
- c)** Atelier international virtuel de formation des évaluateurs, organisé par le GAFI, du 26 au 30 avril 2021, à partir de Paris en France ;
- d)** Atelier régional virtuel de formation des formateurs sur la thématique intitulée : «Détection des infractions de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme », organisé par le GIABA avec la collaboration de «Expertise France» à partir de Dakar, du 25 au 27 mai 2021 ;
- e)** Atelier régional virtuel inaugural pour la mise en place d'une Communauté de Pratique Informatique au sein des cellules de renseignements financiers des Etats membres du GIABA, organisé par le Secrétariat du GIABA, le 17 juin 2021, à partir de Dakar au Sénégal ;
- f)** Session de formation sur la sécurité, animée par le Cabinet ARAMI SECURITE, dans les locaux de la CENTIF, du 14 au 17 septembre 2021 ;

- 
- g) Atelier régional de formation sur les typologies de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme liés à la cybercriminalité en Afrique de l'Ouest, organisé par le GIABA, du 20 au 22 septembre 2021, à Abidjan en Côte d'Ivoire ;
  - h) Atelier régional de formation des formateurs sur l'évaluation nationale des risques de financement de la prolifération (ENR-FP), organisé par le Secrétariat du GIABA à Abidjan, en Côte d'Ivoire, les 23 et 24 septembre 2021 ;
  - i) Atelier régional de formation des formateurs sur l'évaluation nationale des risques liés aux actifs virtuels et aux prestataires de services d'actifs virtuels (AV/PSAV) en Afrique de l'Ouest, organisé par le Secrétariat du GIABA à Abidjan, en Côte d'Ivoire, du 27 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2021 ;
  - j) Atelier de formation sur la gestion documentaire, la veille informationnelle et la dématérialisation des archives, organisé par le Cabinet d'études Horizon Performance, du 27 septembre au 6 octobre 2021, à Lomé au Togo ;
  - k) Atelier régional sur les entreprises et professions non financières désignées et la lutte contre le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest, organisé par l'Institut International pour la Justice et l'État de droit (IIJ), en collaboration avec Interpol, du 26 au 29 octobre 2021, à Abidjan en Côte d'Ivoire ;
  - l) Session de formation pratique sur la virtualisation des systèmes et réseaux informatiques, animée par l'Institut de Management, du 8 au 19 novembre 2021 à Abidjan en Côte d'Ivoire ;
  - m) Atelier national de formation par simulation de procès de cas de financement du terrorisme, organisé par l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) du 16 au 18 novembre 2021, à Niamey au Niger ;
  - n) Atelier de formation sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme lié à la corruption, organisé par le Cabinet Horizon Performance, du 22 au 30 novembre 2021 à Ouagadougou au Burkina Faso.

### **III.2.2 Renforcement des capacités des autres acteurs**

La CENTIF a animé deux sessions de formation à l'intention des agents de la Société Nationale de Transfert Rapide d'Argent dénommée : « AL IZZA » et des

---

Experts du Centre National de Coordination du Mécanisme d'Alerte Précoce et de Réponses aux Risques Sécuritaires (CNCMAPRRS).

La Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières a également organisé sur fonds propres, quatre (4) ateliers de renforcement des capacités des professionnels de droit et des officiers de police judiciaire (OPJ), sur la période du 02 au 24 décembre 2021, à Niamey.

Dans le même sillage, des acteurs nationaux externes ont participé, conjointement avec la CENTIF, à l'atelier régional de formation sur les enquêtes financières, retracé dans la partie consacrée au renforcement des capacités du personnel de la CENTIF.

Outre leur participation à l'atelier susvisé, des représentants de structures nationales impliquées dans la LBC/FT ont pris part aux séminaires de formation ci-après :

- a) Réunion régionale virtuelle de renforcement des capacités des Barreaux des Etats membres du GIABA et de la Mauritanie, organisée par le Secrétariat du GIABA, le 16 mars 2021, à partir de Dakar au Sénégal ;
- b) Réunion régionale hybride des responsables de conformité des institutions financières sur les questions émergentes de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), organisée par le Secrétariat du GIABA, à partir de Somone au Sénégal, du 28 au 30 juin 2021 ;
- c) Session au titre du Programme de Formation des Formateurs en matière de Lutte contre le Financement du Terrorisme, organisées par l'ONUDC, du 27 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2021, à Abidjan en Côte d'Ivoire ;
- d) Atelier régional hybride de sensibilisation des acteurs des organisations de la société civile (OSC), organisé par le Secrétariat du GIABA, à partir de Lomé au Togo, du 2 au 3 décembre 2021.

**III.2.2.1 Sessions de formation à l'intention des agents de la Société Nationale de Transfert d'Argent « AL IZZA » et des Experts du Centre National de Coordination du Mécanisme d'Alerte Précoce et de Réponses aux Risques Sécuritaires**

---

La CENTIF a animé deux sessions de formation à l'intention des agents de la Société Nationale de Transfert d'Argent « AL IZZA » et des Experts du Centre National de Coordination du Mécanisme d'Alerte Précoce et de Réponses aux Risques Sécuritaires (CNCMAPRRS).

La première session s'est déroulée du 8 au 12 février 2021 et a enregistré la participation de deux Experts du CNCMAPRRS.

Vingt-quatre (24) agents de la Société de Transfert AL IZZA ont bénéficié de la seconde session de formation qui a eu lieu du 22 au 27 mars 2021.

Ces sessions ont été animées dans la salle d'autoformation de la CENTIF, au moyen du logiciel de formation développé par l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC).

Il s'agissait pour les Experts du CNCMAPRRS d'approfondir leur connaissance sur les techniques de BC/FT ainsi que les méthodes pratiques de lutte contre ces fléaux.

L'objectif de la session d'autoformation organisée à l'attention des agents de la Société de Transfert AL IZZA était de leur permettre de mieux comprendre les techniques de BC/FT et de les doter d'outils nécessaires à la mise en œuvre efficace de leurs procédures opérationnelles de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Au demeurant, cette formation procède du souci du renforcement des capacités de ces agents dans l'application des mesures de prévention de BC/FT, notamment leurs obligations de vigilance vis-à-vis de la clientèle.

### **III.2.2.2 Atelier de renforcement des capacités des professionnels de droit et des officiers de police judiciaire**

La Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières a organisé sur fonds propres, quatre (4) ateliers de renforcement des capacités des professionnels de droit et des officiers de police judiciaire (OPJ), sur la période du 02 au 24 décembre 2021, à Niamey.

---

L'objectif général de ces ateliers était de renforcer les capacités des professionnels de droit et des officiers de police judiciaire en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Au terme des travaux, les participants ont salué et remercié la CENTIF pour cette initiative qui leur a permis de bien comprendre les enjeux liés à la LBC/FT et le rôle majeur qu'ils doivent jouer dans ce combat. Ils ont, à cet égard, invité la CENTIF à organiser ces genres d'ateliers au moins une fois chaque année.

#### **IV. EVALUATION MUTUELLE DU NIGER**

Le processus d'évaluation mutuelle du Niger au titre du deuxième cycle est arrivé à son terme, avec la publication officielle du Rapport dans le réseau mondial en novembre 2021.

Il convient de rappeler qu'au regard des performances réalisées, le Niger a été placé sous un Régime de Suivi Renforcé.

Concernant les prochaines étapes post-évaluation, les recommandations contenues dans ce Rapport seront déclinées en un plan d'actions à mettre en œuvre à partir de l'année 2022.

A cet égard, un rapport de suivi sera régulièrement élaboré à l'attention des instances du GIABA.

#### **V. TRAVAUX D'ELABORATION DU DOCUMENT DE STRATEGIE NATIONALE DE LBC/FT/P**

La Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières a organisé, sous la supervision du Comité National de Coordination des Actions relatives à la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (CNCA-LBC/FT), un atelier national de validation des documents relatifs à la Stratégie Nationale de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux, le Financement du Terrorisme et de la Prolifération (LBC/FT/P), le 29 mars 2021 à Niamey. L'objectif de cet atelier était de valider les projets de rapport d'évaluation de la

---

Stratégie 2013-2015 et de document d'une nouvelle Stratégie pour la période 2021-2023.

A l'issue des présentations, les participants ont exprimé des préoccupations que les consultants ont notées pour améliorer la qualité des rapports. Il convient de signaler également que les consultants ont donné des éléments de réponses à certaines préoccupations.

Au terme des travaux, les participants ont validé les documents soumis à leur appréciation, sous réserve de la prise en compte des recommandations formulées.

Après la prise en compte de ces observations, les Consultants ont transmis à la CENTIF les versions finales des deux documents au cours de la deuxième décade du mois de juin 2021.

Durant le reste de l'année 2021, la CENTIF a réalisé des travaux d'examen de la cohérence d'ensemble du document de la nouvelle Stratégie Nationale de LBC/FT/P au titre de la période 2022-2024 et de son plan d'actions.

## **VI. TRAVAUX D'EVALUATION NATIONALE DES RISQUES DE FINANCEMENT DU TERRORISME AU NIGER**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Régionale de Lutte contre le Financement du Terrorisme (SRLFT) de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest a donné mandat à la CENTIF de coordonner la réalisation d'une étude d'évaluation nationale des risques de financement du terrorisme au Niger.

L'objectif général de l'étude est d'évaluer et comprendre les risques de financement du terrorisme auxquels se trouve exposé le Niger.

Les objectifs spécifiques de l'étude sont de :

- Evaluer le niveau de menace liée au financement du terrorisme du pays ;
- Evaluer le niveau de vulnérabilité du pays au financement du terrorisme ;
- Evaluer le niveau du risque de financement du terrorisme du pays ;

- 
- Elaborer un plan d'actions selon une approche fondée sur les risques.

A cet égard, la CENTIF a élaboré un chronogramme de réalisation de cette étude.

Un Groupe de Travail pour l'Evaluation Nationale des Risques (ENR) de Financement du Terrorisme au Niger a été créé par Arrêté n° 000349/MF/CENTIF du 9 août 2021.

Dans une première étape, le Groupe de Travail a identifié les secteurs potentiels susceptibles d'être utilisés aux fins du financement du terrorisme.

Sur cette base, les travaux sont réalisés en équipes sectorielles, la première étape étant consacrée à l'élaboration des rapports sectoriels. En effet, dans le cadre de son organisation interne, le Groupe de Travail a été scindé en quatre équipes sectorielles.

La réalisation de ce chantier devrait se poursuivre au cours de l'année 2022.

---

## **CONCLUSION**

Le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme constituent des sujets de préoccupation à l'échelon mondial, eu égard notamment à leur impact négatif sur les économies, la réputation et l'intégrité des institutions financières, ainsi que sur l'ordre public et la paix dans le monde.

L'efficacité de la lutte contre ces fléaux dépend fortement de l'implication de tous les acteurs concernés, tant ceux relevant du volet préventif que ceux en charge des enquêtes, des poursuites et de la répression.

Les activités principales d'analyse et de traitement des DOS se sont sensiblement accélérées en 2021.

De même, à la faveur de la suspension des mesures préventives prises pour contrer la propagation du coronavirus, la CENTIF et certains partenaires ont pu réaliser des activités de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la LBC/FT. Ces activités s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action du Rapport d'Evaluation Nationale des Risques de BC/FT.

En outre, il est indispensable que les actions de sensibilisation et de formation de la CENTIF soient couplées avec la prise en charge effective par les autorités de contrôle et de supervision des assujettis, de leurs missions de contrôle. En particulier, l'implémentation des dispositifs internes de LBC/FT par les EPNFD ainsi que leur supervision et leur contrôle par leurs autorités compétentes respectives continue toujours de constituer un défi qu'il convient de relever.

---

## **ANNEXE : TABLEAU RECAPITULATIF**